

Mise en œuvre du droit au
logement opposable

1^{er} mars 2016

Point sur les chiffres de l'année 2015

Données arrêtées au 18 février 2016

- 0 Préambule
- 1 Suivi de l'effectivité du DALO
 - *Dépôts*
 - *Décisions*
 - *Relogement*
- 2 Contentieux
- 3 Synthèse des principales tendances

0 Préambule

1 Suivi de l'effectivité du DALO

- *Dépôts*
- *Décisions*
- *Relogement*

2 Contentieux

3 Synthèse des principales tendances

Notice méthodologique



Sources

Les données présentées dans ce document sont issues :

- d'InfoDALo (chiffres arrêtés au 18 février 2016),
- d'une enquête manuelle pour les données 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012 des Bouches-du-Rhône
- des statistiques du Conseil d'Etat (chiffres des 12 derniers mois arrêtés au 31/12/2015) pour les REP, les recours spécifiques DALO et les contentieux indemnitaires



Limites à prendre en compte

- Du fait de la non utilisation passée de l'application Comdalo dans les Bouches-du-Rhône, les données de ce département ne sont pas disponibles pour certains indicateurs. La précision est faite sur chaque indicateur.
- Les données relatives au relogement sont des données minimales, connues au 18 février 2016. Depuis décembre 2012, Comdalo est interfacé avec le SNE mais il peut y avoir des retards de saisie des attributions dans le SNE par les bailleurs et/ou des relogements dans Comdalo par les secrétariats des commissions.
- La priorité donnée aux relogements et l'absence de SI fiable sur l'hébergement conduisent à un renseignement des accueils en hébergement moins fiable à ce jour et encore en évolution.

Notice méthodologique

Classification des départements (1/2)

3 profils de secrétariats de commission de médiation ont été définis et sont repris dans cette présentation :

- les départements dits à « forte activité », pour lesquels plus de 1000 recours sont reçus par an,
- les départements dits à « activité soutenue », pour lesquels de 120 à 999 recours sont reçus par an,
- les départements dits à « activité modérée », pour lesquels moins de 120 recours sont reçus par an.

Notice méthodologique

Classification des départements (2/2)

Pour cette présentation, le classement a été établi sur la base des chiffres constatés en 2015 (données du 18 février 2016).

Sont à forte activité 18 départements : les Alpes-Maritimes, les Bouches du Rhône, la Haute Garonne, la Haute Savoie, la Gironde, l'Hérault, la Loire-Atlantique, le Nord, le Rhône, le Var et les 8 départements de l'Île-de-France.

On compte par ailleurs 33 départements à activité soutenue et 49 départements à activité modérée.

0 Préambule

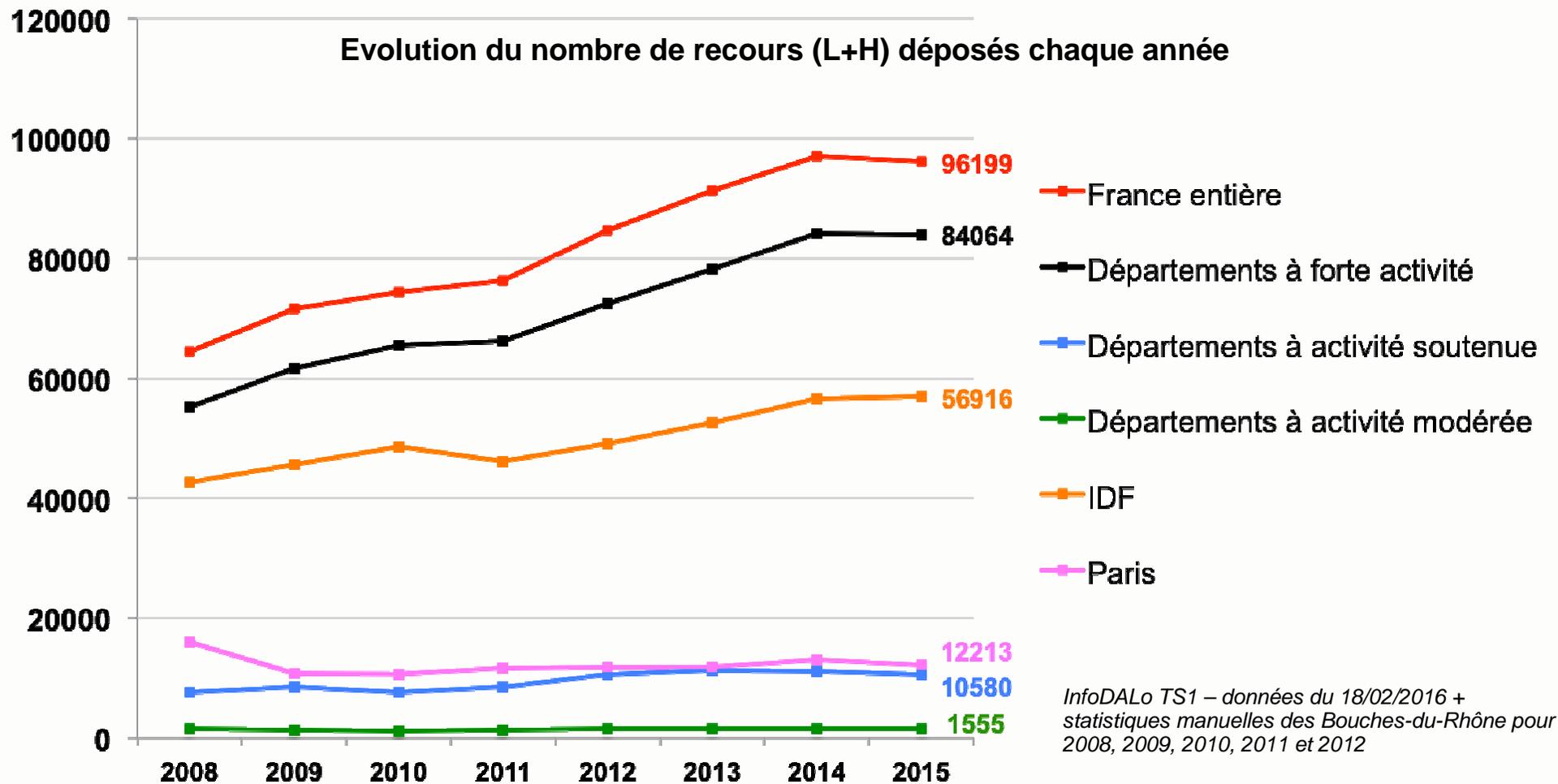
1 Suivi de l'effectivité du DALO

- ➔ *Dépôts*
- ➔ *Décisions*
- ➔ *Relogement*

2 Contentieux

3 Synthèse des principales tendances

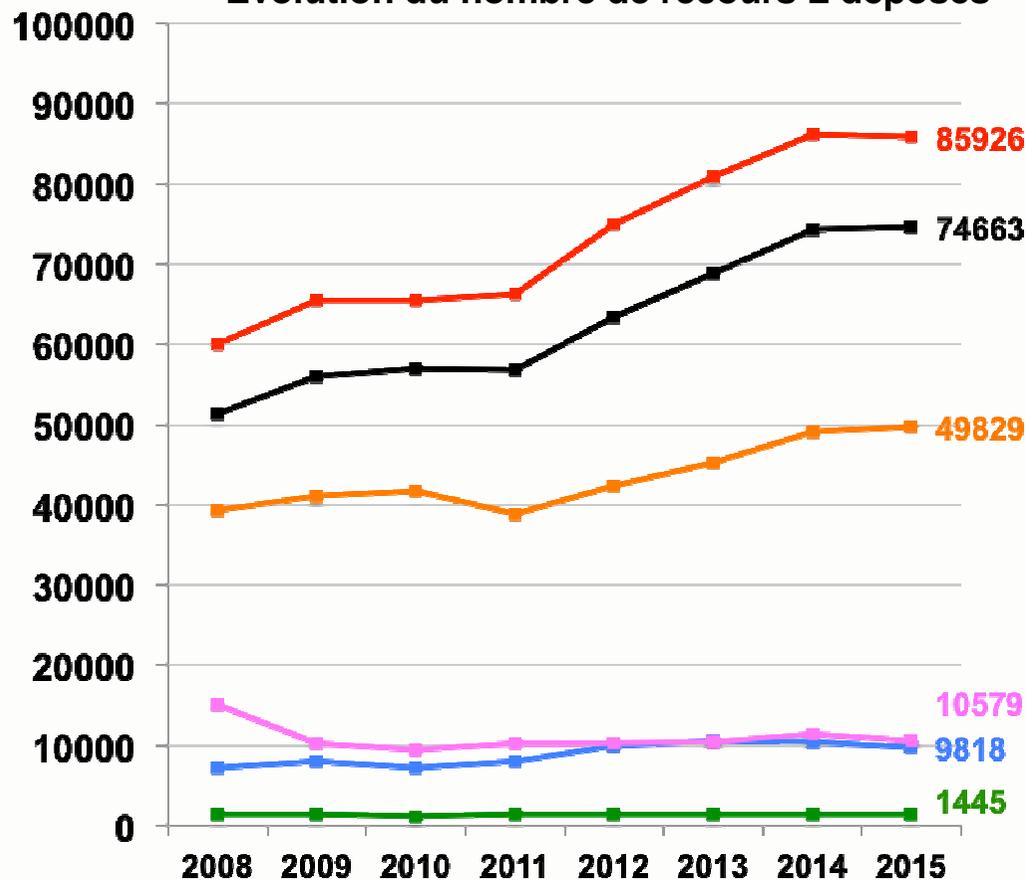
Le nombre de recours déposés (L+H) France entière en 2015 est stable par rapport à 2014 (-0,8%)



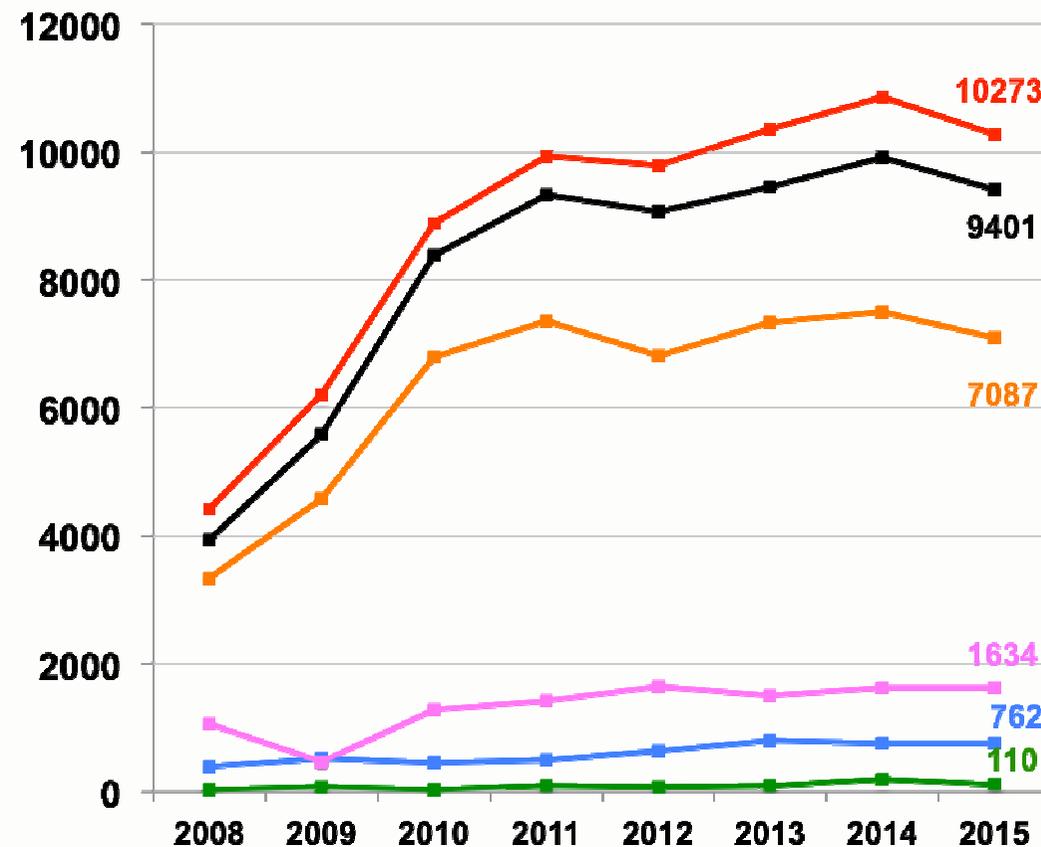
- En 2015, 96 199 recours ont été déposés, dont 87,4% dans les départements à forte activité.
- Le nombre moyen de recours par mois en 2015 est de 8 017 recours.
- Depuis le 1^{er} janvier 2008, le nombre total de recours déposés est de 655 961, soit une moyenne mensuelle de 6 833.

Le nombre de recours L déposés en 2015 est stable par rapport à 2014 (-0,2%), le nombre de recours H déposés baisse de 5,4%

Evolution du nombre de recours L déposés



Evolution du nombre de recours H déposés

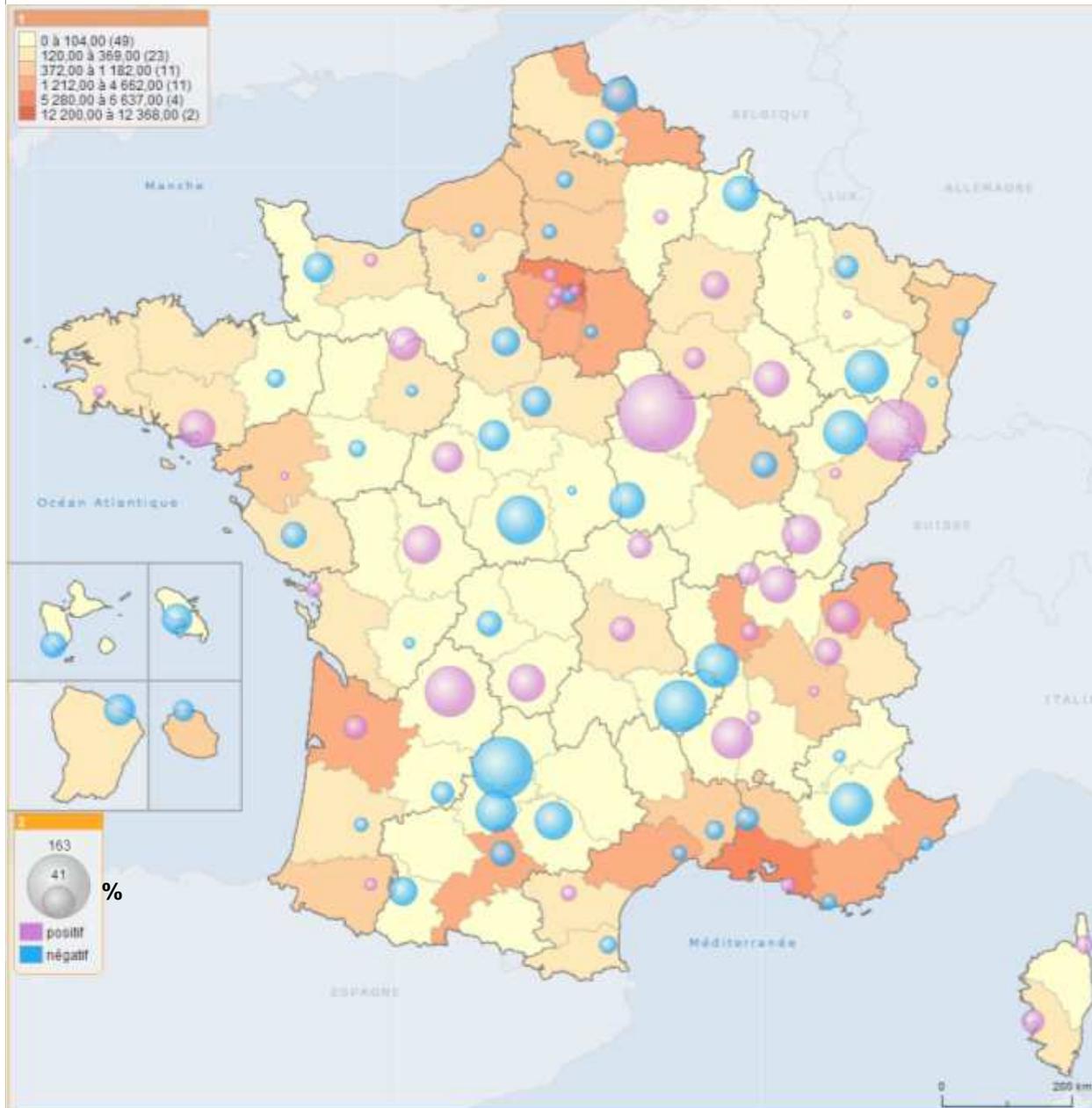


- France entière
- Départements à forte activité
- Départements à activité soutenue
- Départements à activité modérée
- IDF
- Paris

InfoDALo TS1 – données du 18/02/2016
+ statistiques manuelles des Bouches-
du-Rhône pour 2008, 2009, 2010, 2011
et 2012

- Les nombres moyens de recours mensuels en 2015 sont de 7 161 recours L et 856 recours H

Nombre de recours L+H déposés en 2015 et évolution (%) par rapport à 2014

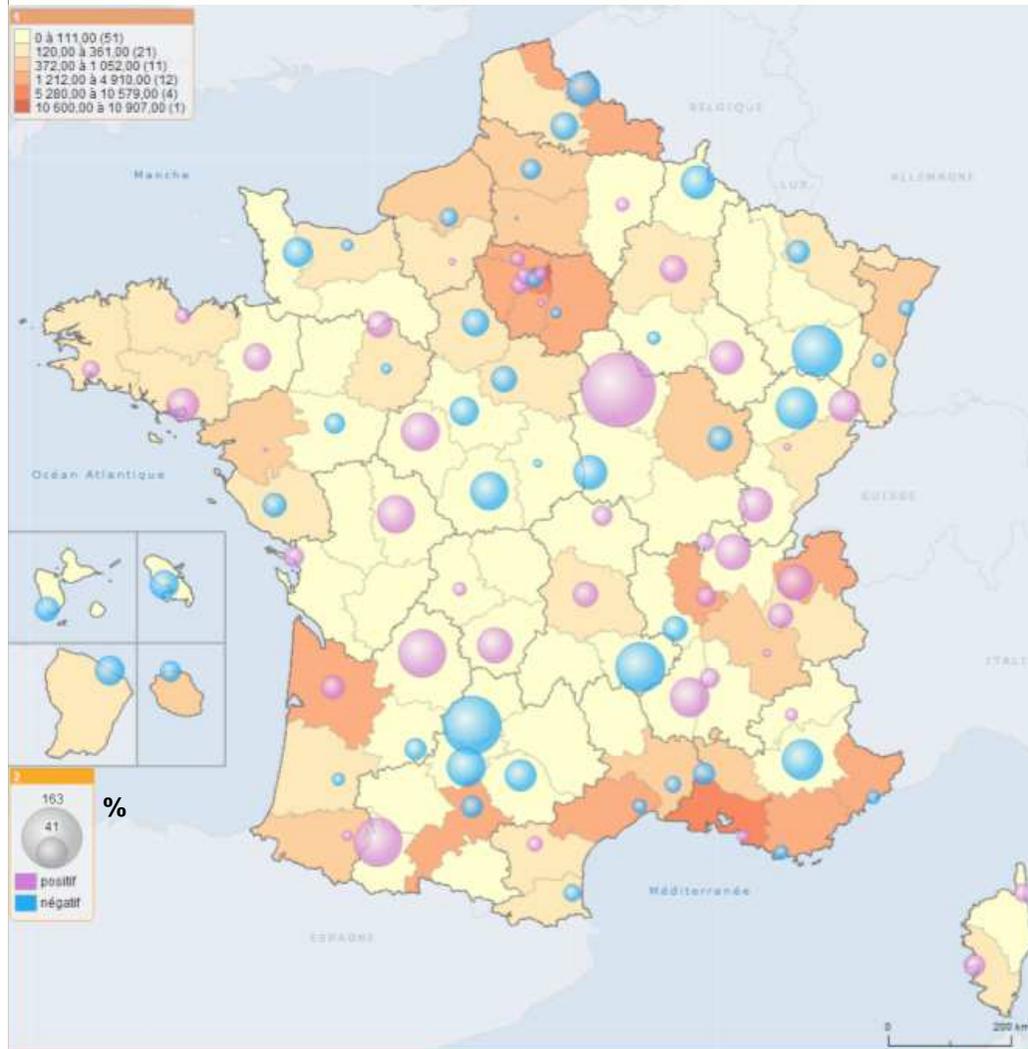


- Parmi les départements ayant reçu plus de 400 recours en 2015, on note les principales évolutions (+ ou - 10%) suivantes par rapport à 2014 :

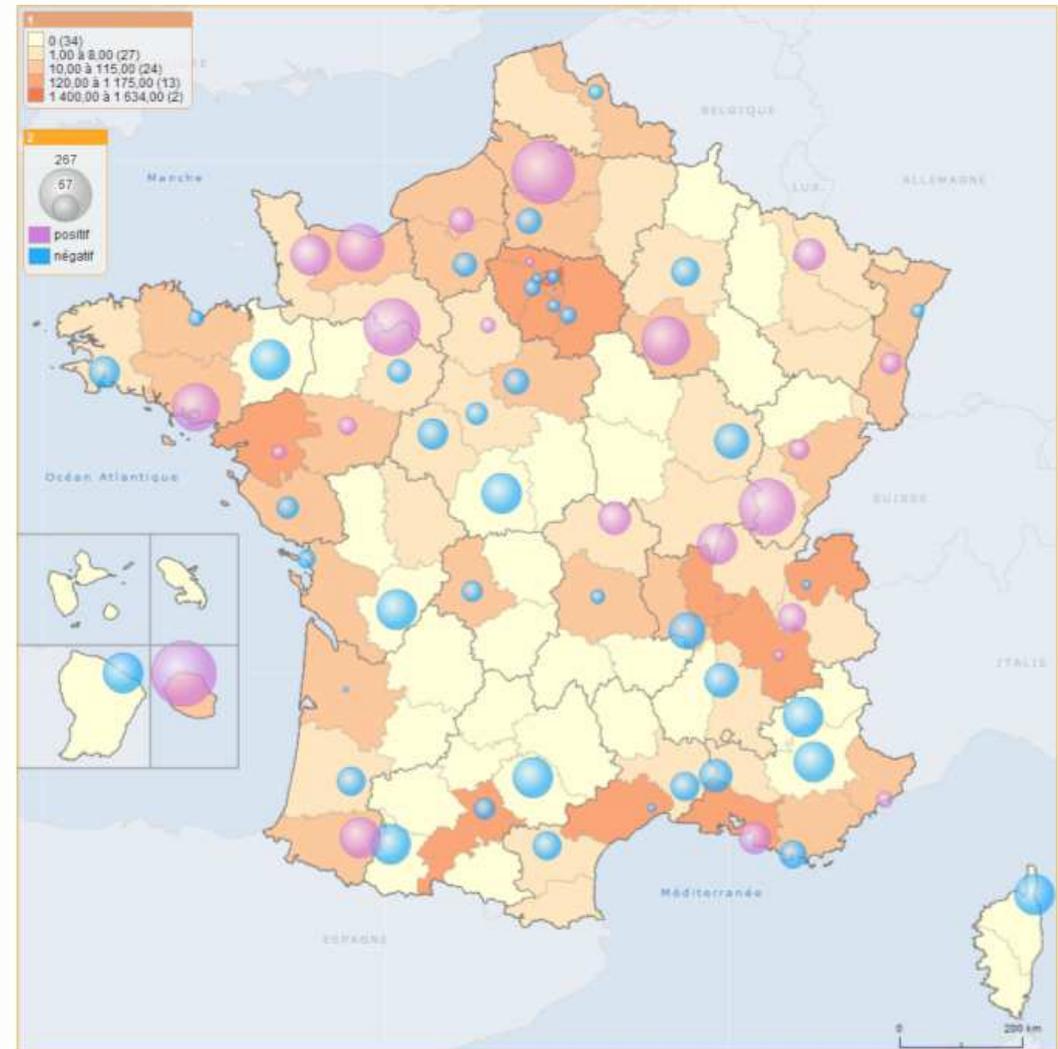
- Haute-Savoie : + 28,4% (+ 35,9% L ; - 5% H)
- Gironde : + 13,9% (+ 15,2% L ; - 2,1% H)
- Réunion : - 11,2% (- 12,4% L ; + 266,7% H)
- Vaucluse : - 14,0% (- 13,7% L ; - 66,7% H)
- Haute-Garonne : - 16,0% (- 13,4% L ; - 27,7% H)
- Côte d'Or : - 17,5% (- 17,2% L ; - 75% H)
- Nord : - 32,1% (- 33,3% L ; - 13,6% H)

InfoDALo TS1 – données du 18/02/2016

Nombre de recours L déposés en 2015 et évolution (%) par rapport à 2014

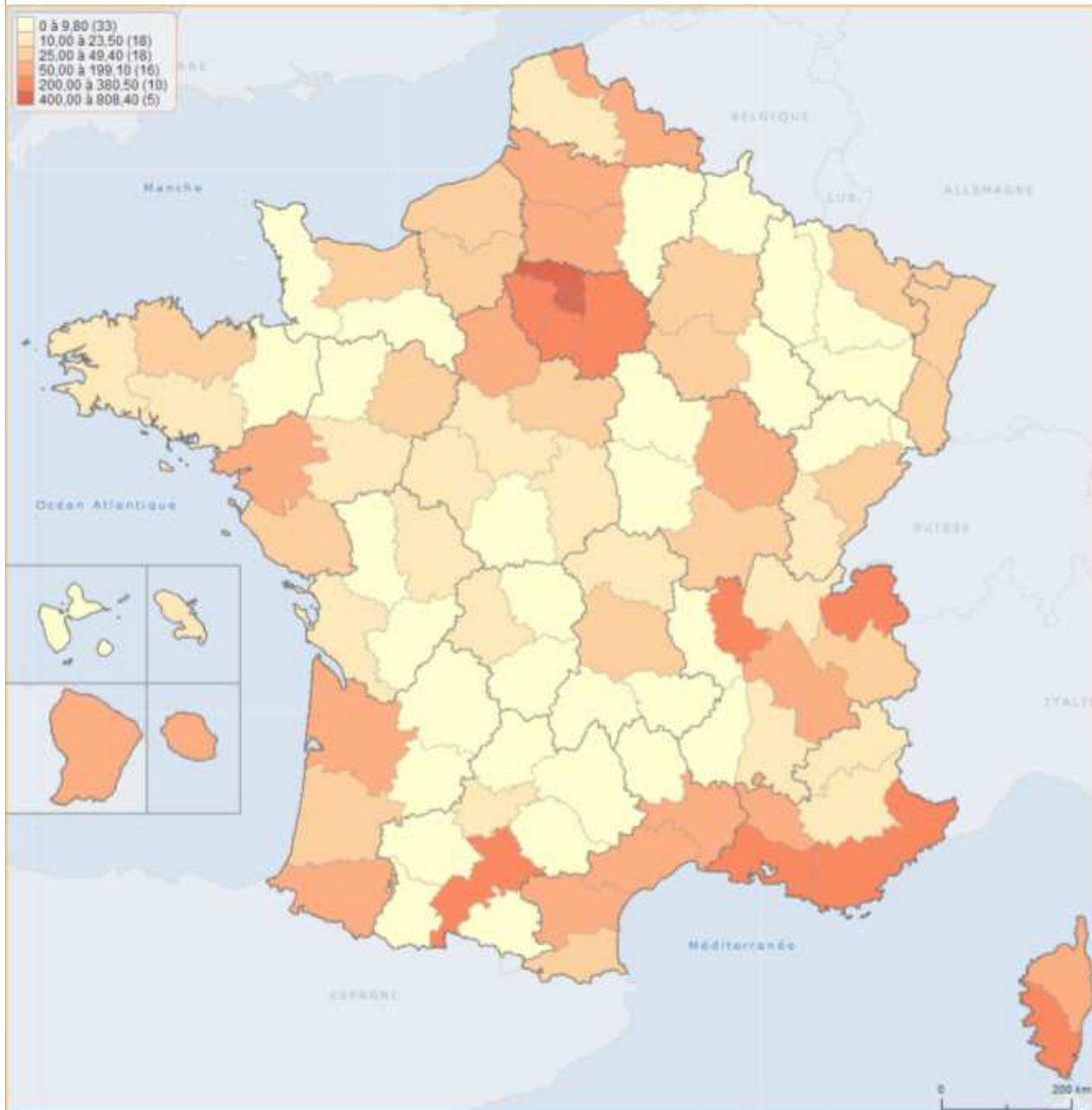


Nombre de recours H déposés en 2015 et évolution (%) par rapport à 2014



InfoDALo TS1 – données du 18/02/2016

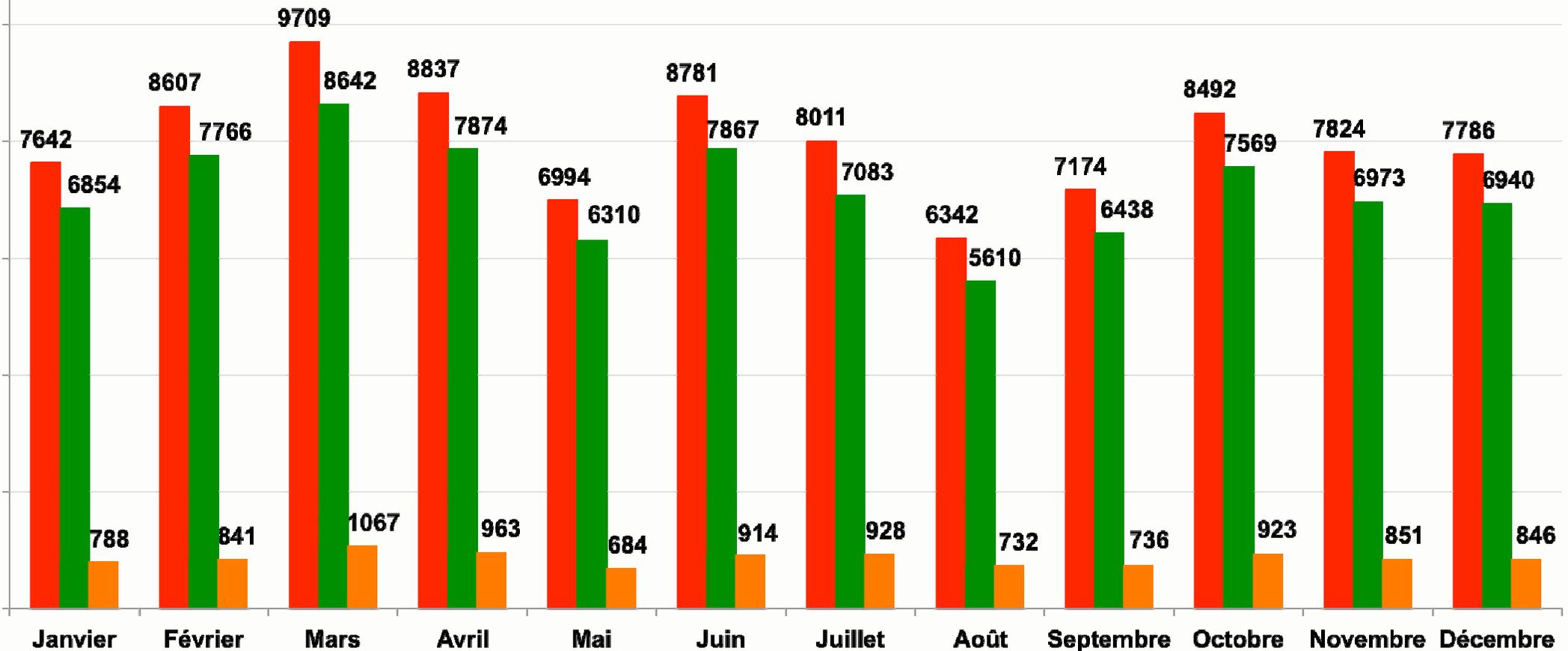
Nombre de recours (L+H) pour 100 000 habitants en 2015



- Les 5 départements regroupant le plus grand nombre de recours déposés en 2015 pour 100 000 habitants sont :
 - Seine-St-Denis : 808 recours pour 100 000 habitants
 - Paris : 543 recours pour 100 000 habitants
 - Val d'Oise : 516 recours pour 100 000 habitants
 - Val de Marne : 480 recours pour 100 000 habitants
 - Hauts-de-Seine : 420 recours pour 100 000 habitants
- Le nombre moyen de recours déposés en 2015 pour 100 000 habitants est de 148.

InfoDALo TS1 – données du 18/02/2016
INSEE, Recensement de la population 2011

Nombre de recours (L+H) déposés chaque mois en 2015



InfoDALo TP1 – données du 18/02/2016

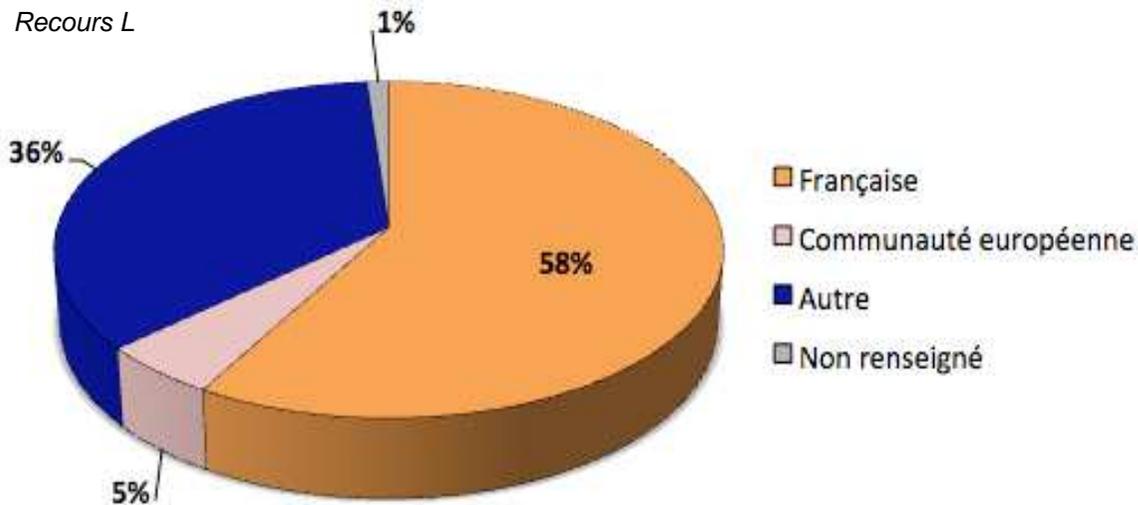
■ Logement + Hébergement

■ Logement

■ Hébergement

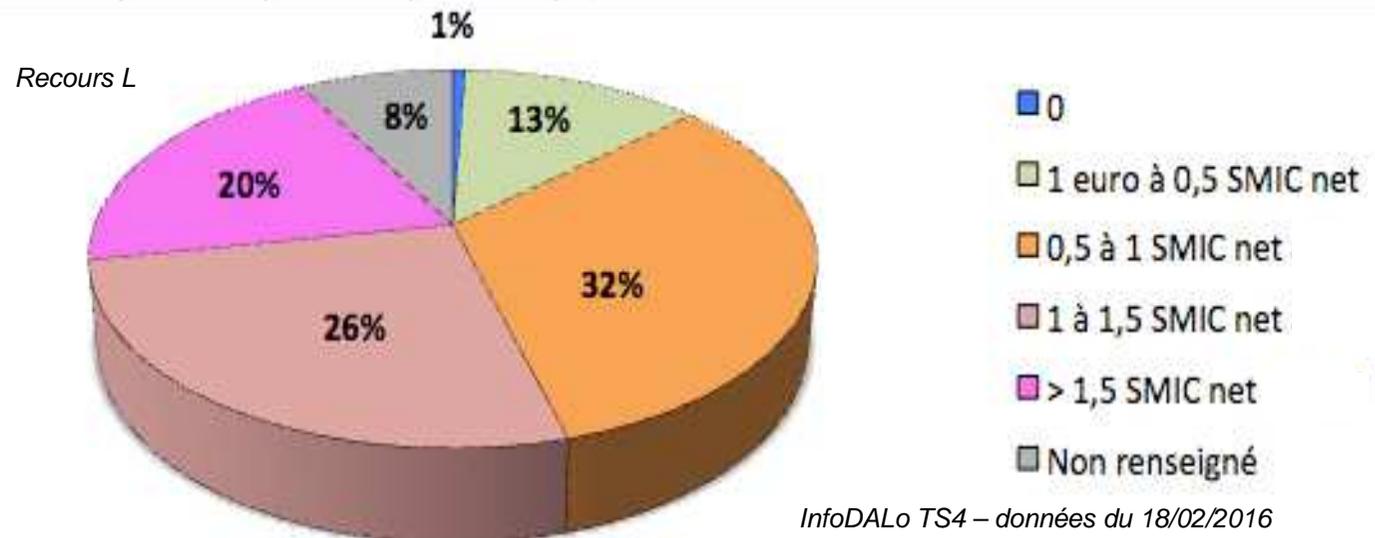
- En 2015, comme les années précédentes, le mois de Mars est le mois où le nombre de recours déposés a été le plus élevé (9 709 recours L+H, 8642 recours L et 1067 recours H). Viennent ensuite les mois d'avril et de juin.

Profil des requérants en 2015 (1/2)



InfoDALo TS4 – données du 18/02/2016

- Nationalité : La répartition de l'année 2014 était comparable à celle de 2015 avec : 60% de nationalité française, 4% Communauté européenne, 35% Autres, 1% de Non renseigné

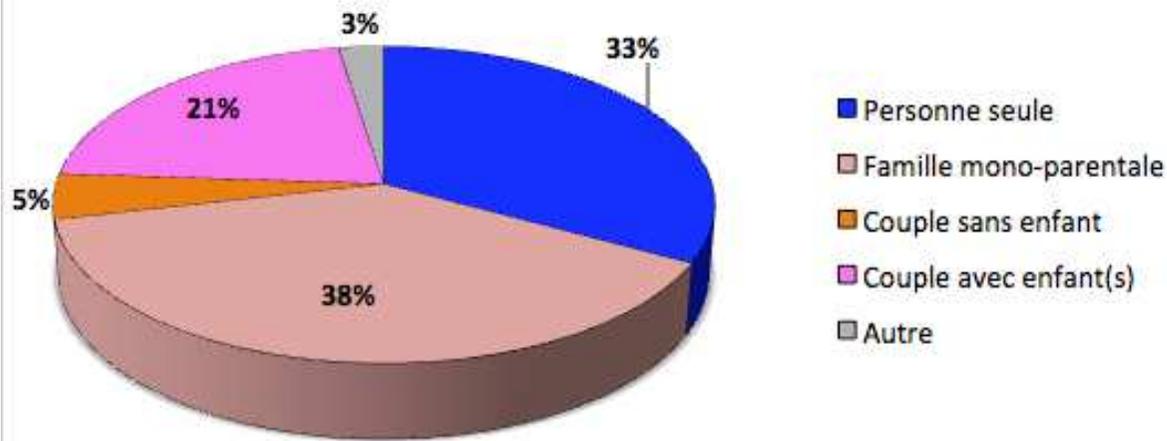


InfoDALo TS4 – données du 18/02/2016

- Revenus : La répartition de l'année 2014 était comparable à celle de 2015 avec : 1% à 0€, 13% entre 0€ et 0,5 SMIC, 34% entre 0,5 et 1 SMIC, 26% entre 1 et 1,5 SMIC, 22% sup à 1,5 SMIC, 4% Non renseigné)

Profil des requérants en 2015 (2/2)

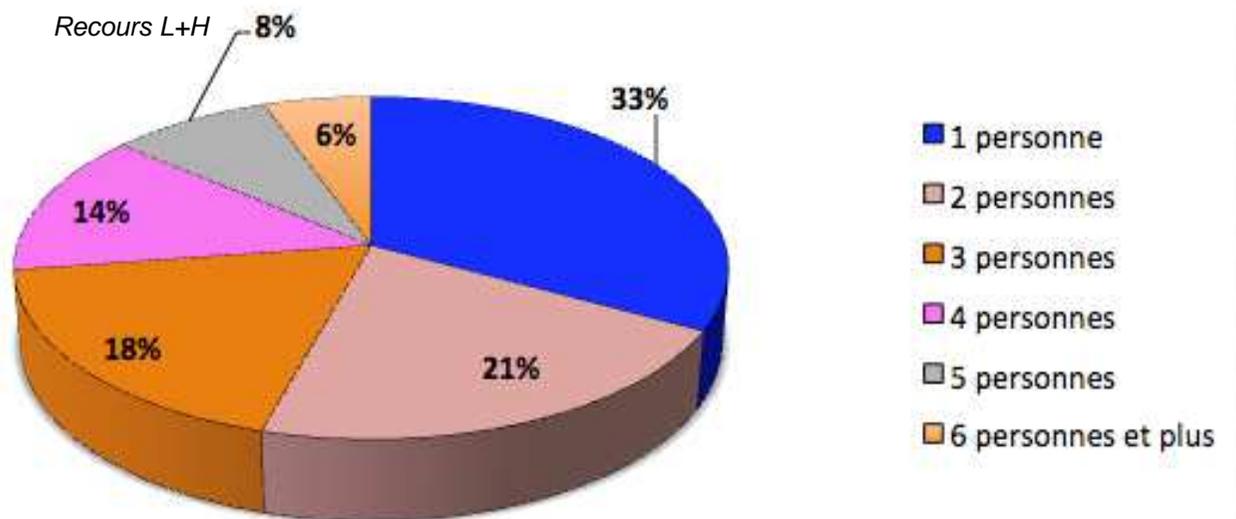
Recours L



- Situation familiale : La répartition de l'année 2014 était comparable à celle de 2015 avec : 32% de personnes seules, 40% de familles monoparentales, 5% de couples sans enfant, 21% de couples avec enfant(s) et 2% d'autres

InfoDALo TS4 – données du 18/02/2016

- Nombre de personnes du ménage : La répartition de l'année 2014 était comparable à celle de 2015 avec : 32% 1 personne, 22% 2 personnes, 19% 3 personnes, 14% 4 personnes, 8% 5 personnes, 5% 6 personnes et plus



InfoDALo TS4 – données du 18/02/2016

0 Préambule

1 Suivi de l'effectivité du DALO

➔ *Dépôts*

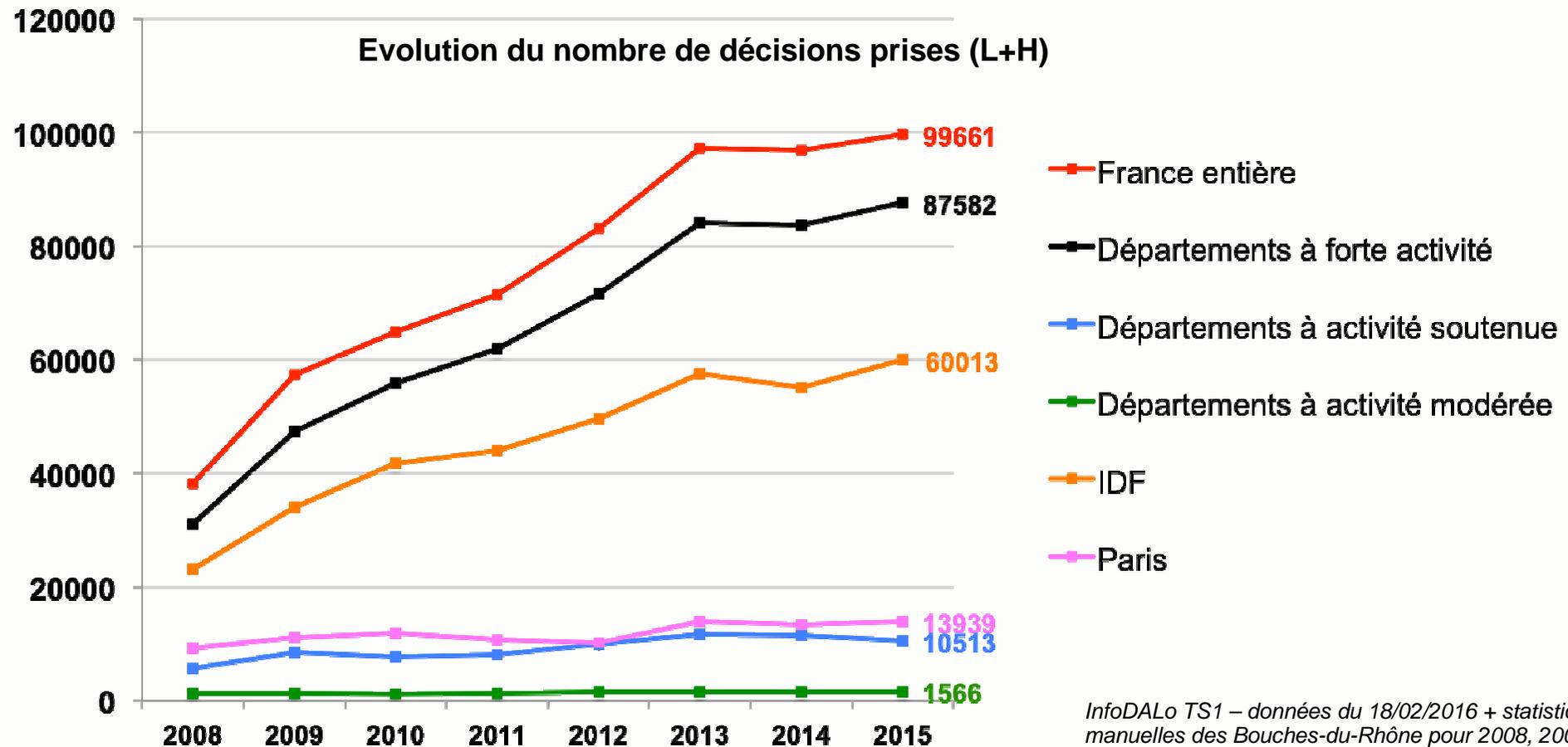
➔ ***Décisions***

➔ *Relogement*

2 Contentieux

3 Synthèse des principales tendances

Le nombre de décisions prises (L+H) France entière en 2015 augmente de 2,9% par rapport à 2014



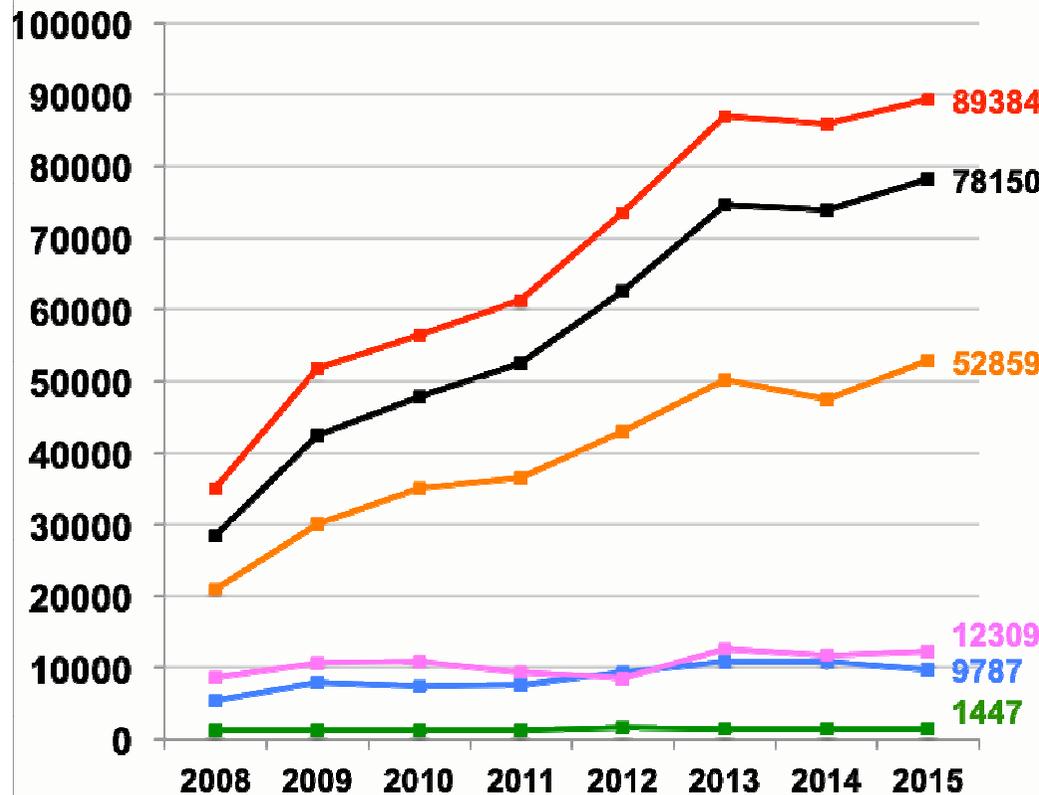
InfoDALo TS1 – données du 18/02/2016 + statistiques manuelles des Bouches-du-Rhône pour 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012



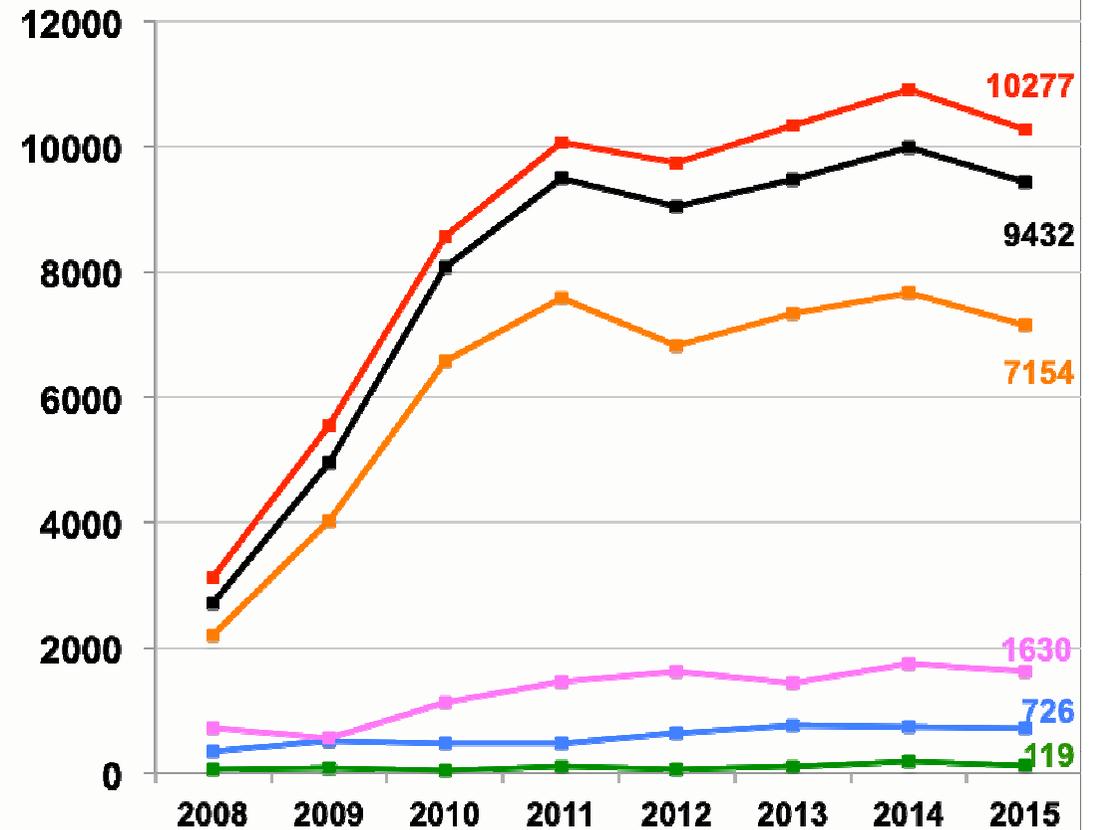
MINISTÈRE
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

- Le nombre moyen de décisions prises chaque mois en 2015 est de 8 305 décisions, contre 8 070 en 2014

Evolution du nombre de décisions prises (L)
+ 4,0% entre 2014 et 2015



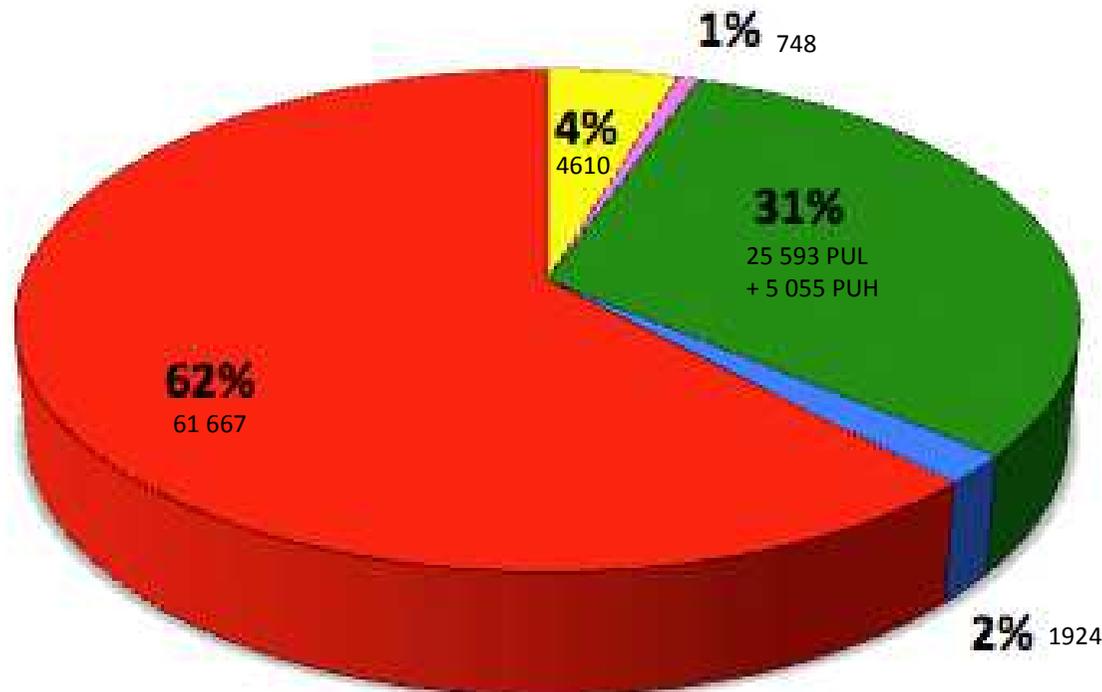
Evolution du nombre de décisions prises (H)
- 5,9% entre 2014 et 2015



InfoDALo TS1 – données du 18/02/2016 + statistiques manuelles des Bouches-du-Rhône pour 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012

- Les nombres moyens de décisions prises chaque mois en 2015 sont de 7 449 décisions L et 856 décisions H

Répartition des différents types de décisions (L+H) prises en 2015

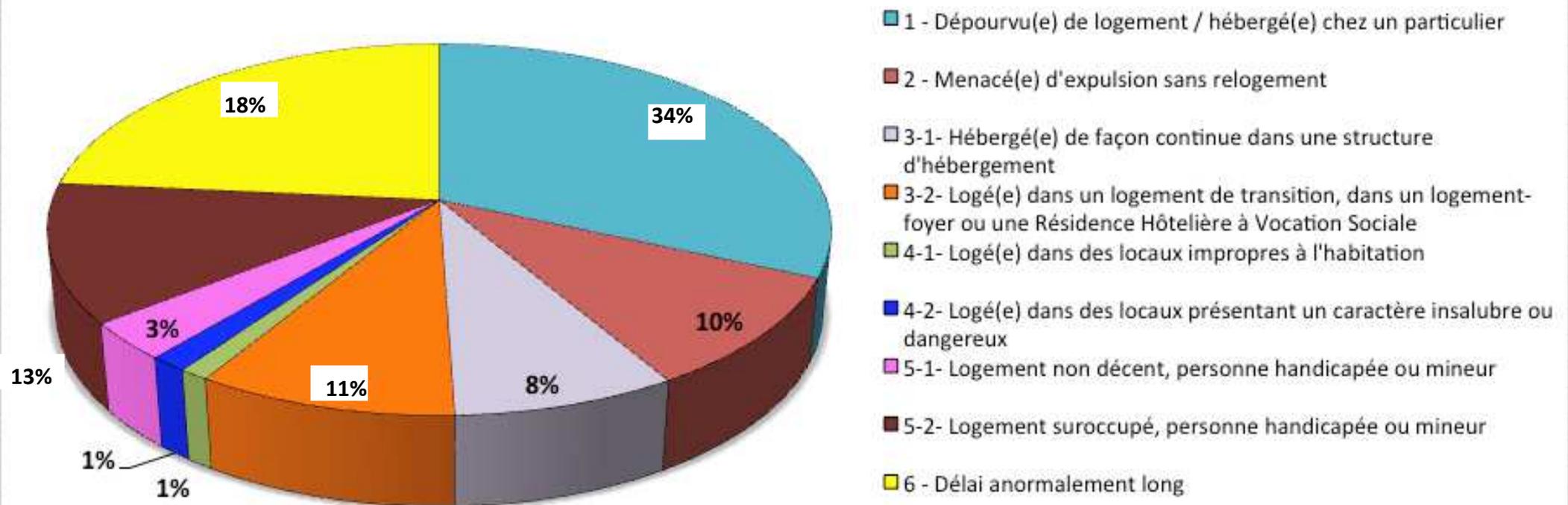


- Sans objet : solution logement trouvée avant commission
- Sans objet autres (décès, départ du territoire...)
- Favorables (Prioritaires et devant être logés/accueillis)
- Recours "Logement" réorientés "Hébergement"
- rejets explicites

InfoDALo TS1 – données du 18/02/2016

- La répartition de l'année 2014 était la suivante : 5% sans objet : solution logement trouvée avant commission, 1% de sans objet autres (décès, départ du territoire), 35% de favorables (prioritaires et devant être logés/accueillis, 2% de réorientés de Logement vers Hébergement et 57% de rejets.

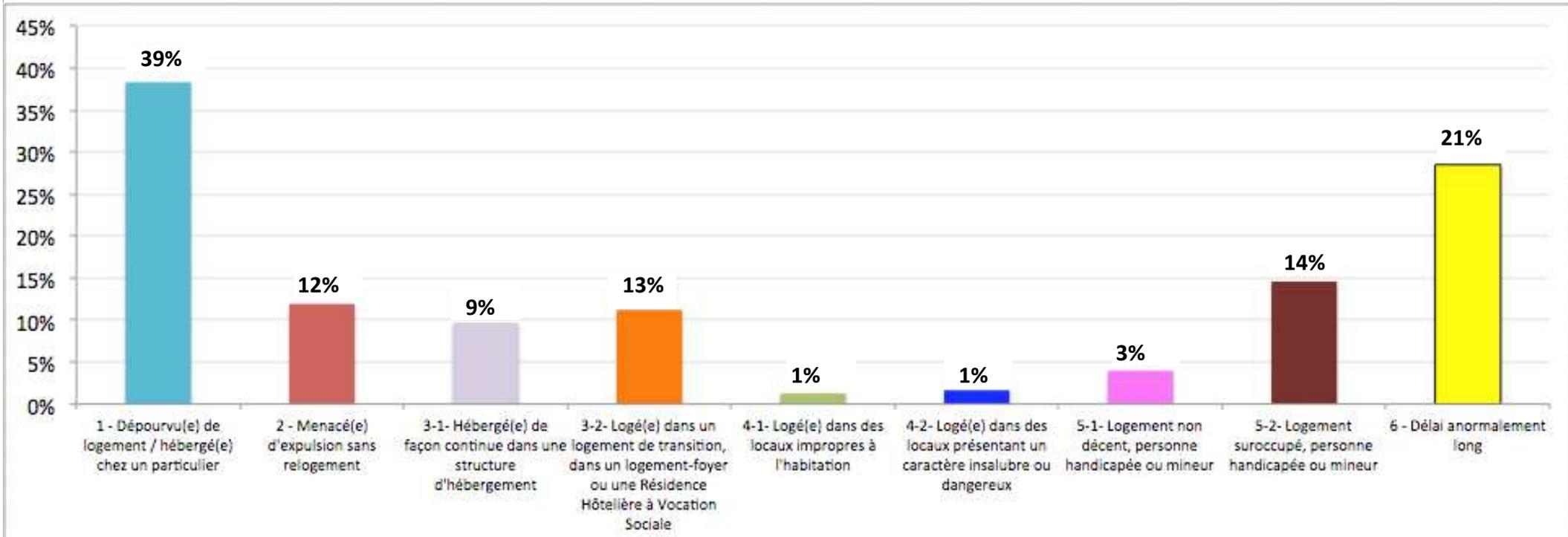
Répartition des motifs retenus par les commissions en 2015 pour les décisions favorables



InfoDALo TS5 bis – données du 18/02/2016

- La répartition de l'année 2014 était comparable à celle de 2015 avec : 32% de dépourvus de logement/hébergé chez un particulier, 10% de menacés d'expulsion sans relogement, 8% d'hébergés de façon continue dans une structure d'hébergement, 9% de logés dans un logement de transition, un logement-foyer ou une RHVS, 1% de logés dans des locaux impropres à l'habitation, 1% de logés dans des locaux présentant un caractère insalubre ou dangereux, 3% de logement non décent + personne handicapée ou mineur ; 12% de logement suroccupé + personne handicapée ou mineur ; 24% de délai anormalement long

Répartition en 2015 des décisions favorables selon les motifs retenus



InfoDALo TS5 bis – données du 18/02/2016

- En 2014, 29% des décisions favorables ont retenu le motif « délai anormalement long » seul ou avec d'autres motifs, 38% ont retenu « dépourvu de logement / hébergé chez un particulier », 12% « menacé d'expulsion sans relogement », 10% « hébergé de façon continue dans une structure d'hébergement », 11% « logés dans un logement de transition, un logement-foyer ou une RHVS », 1% « logés dans des locaux impropres à l'habitation », 2% « logés dans des locaux présentant un caractère insalubre ou dangereux », 4% « logement non décent + personne handicapée ou mineur » ; 15% « logement suroccupé + personne handicapée ou mineur »

0 Préambule

1 Suivi de l'effectivité du DALO

➤ *Dépôts*

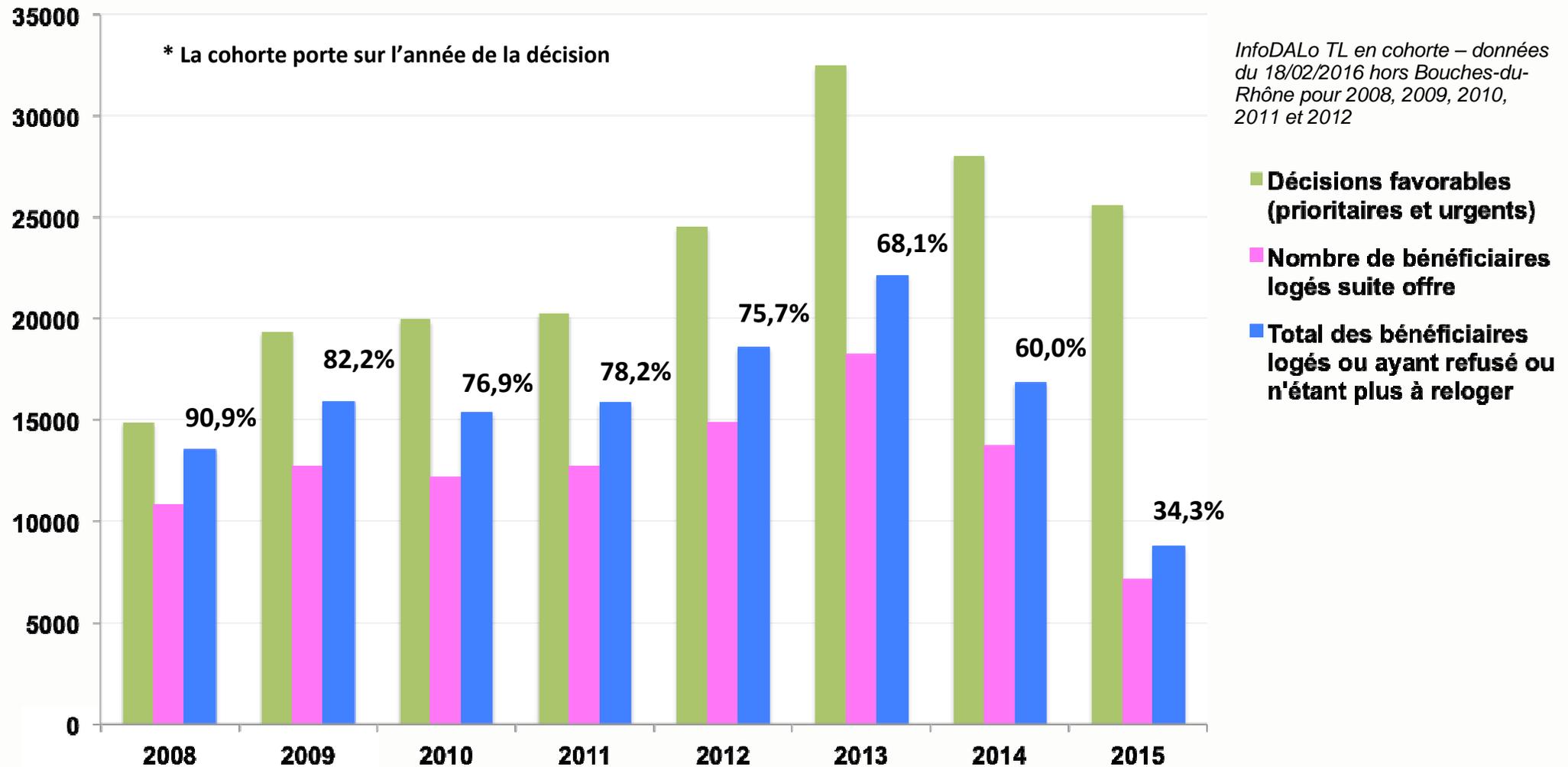
➤ *Décisions*

➤ ***Relogement***

2 Contentieux

3 Synthèse des principales tendances

Logement – Taux de relogement des ménages ayant obtenu une décision favorable (PUL) (suivi en cohorte*)



- Taux de relogement = Nombre de bénéficiaires logés ou ayant refusé ou n'étant plus à reloger / Nombre de décisions favorables (PUL)
- Bénéficiaires = Ménages ayant obtenu une décision favorable (PUL)
- Bénéficiaires logés suite offre = ménages ayant obtenu une décision PUL et relogés dans le parc public ou dans le parc privé conventionné

Logement Régions DALO : taux de relogement des ménages ayant obtenu une décision PUL (suivi en cohorte*)

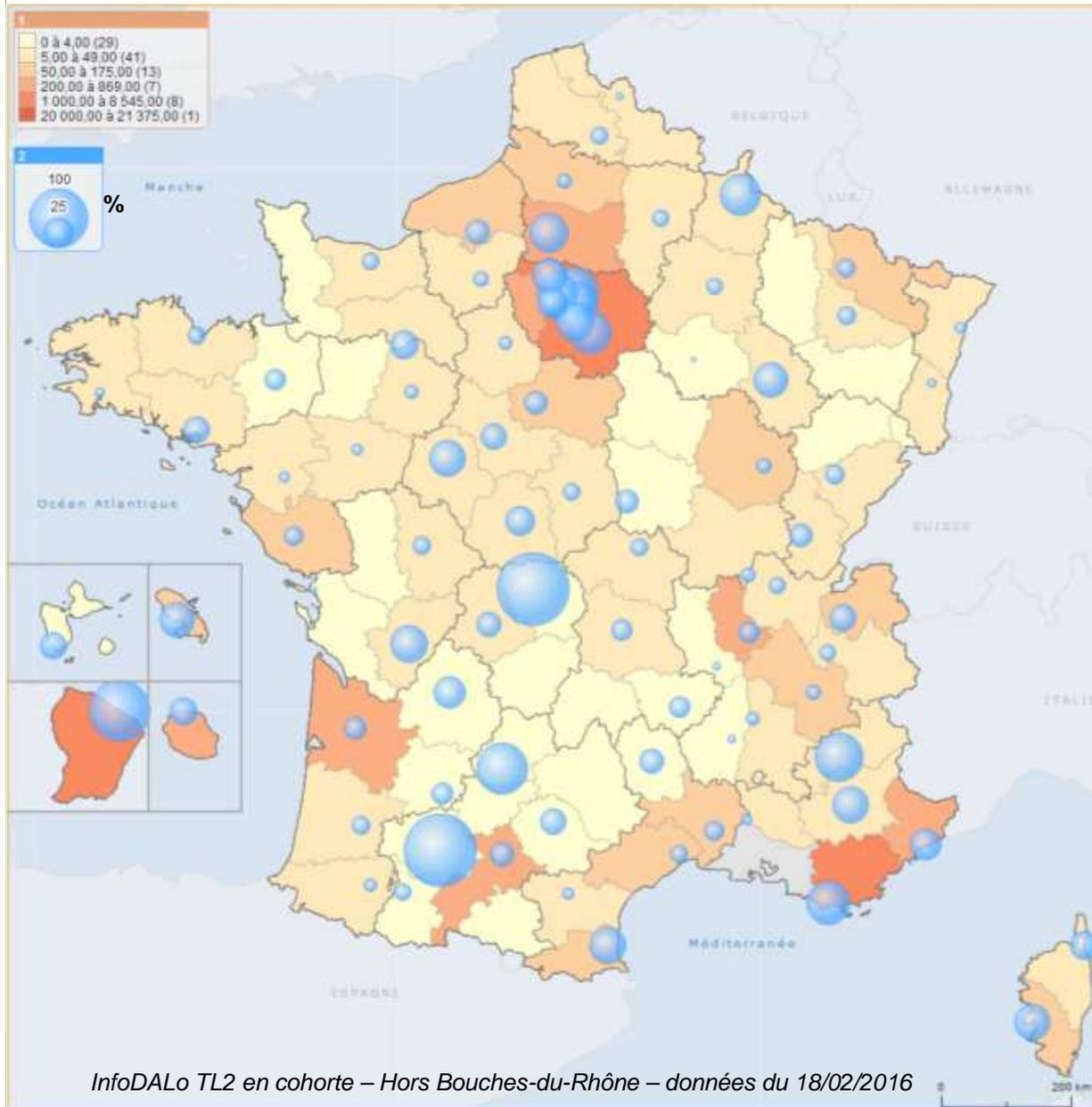
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
	% des bénéficiaires logés ou ayant refusé ou n'étant plus à reloger**	% des bénéficiaires logés ou ayant refusé ou n'étant plus à reloger**	% des bénéficiaires logés ou ayant refusé ou n'étant plus à reloger**	% des bénéficiaires logés ou ayant refusé ou n'étant plus à reloger**	% des bénéficiaires logés ou ayant refusé ou n'étant plus à reloger**	% des bénéficiaires logés ou ayant refusé ou n'étant plus à reloger	% des bénéficiaires logés ou ayant refusé ou n'étant plus à reloger	% des bénéficiaires logés ou ayant refusé ou n'étant plus à reloger	% des bénéficiaires logés ou ayant refusé ou n'étant plus à reloger**
IDF	87,2%	74,6%	67,8%	68,3%	66,6%	60,2%	47,1%	21,4%	59,6%
Languedoc Roussillon	98,7%	98,6%	98,3%	96,6%	95,7%	94,4%	91,1%	70,7%	92,6%
Midi Pyrénées	99,7%	99,3%	99,1%	98,2%	87,8%	82%	86,9%	71,9%	89,3%
Nord Pas de Calais	100%	99,8%	100%	99,8%	100%	99,5%	98,9%	79,4%	98,2%
Pays de la Loire	100%	99,6%	100%	100%	100%	98,7%	99,4%	76%	96,8%
PACA	93,7%	91,2%	87,5%	84%	73,1%	55,3%	48,5%	25,9%	60%
Rhône Alpes	100%	99,9%	99,8%	99,9%	100%	99,9%	97,2%	63,1%	92,6%
Total France	90,9%	82,2%	76,9%	78,2%	75,7%	68,1%	60%	34,3%	68,6%

- Taux de relogement = Nombre de bénéficiaires logés ou ayant refusé ou n'étant plus à reloger / Nombre de décisions favorables (PUL)
- Bénéficiaires = Ménages ayant obtenu une décision favorable (PUL)

* La cohorte porte sur l'année de la décision

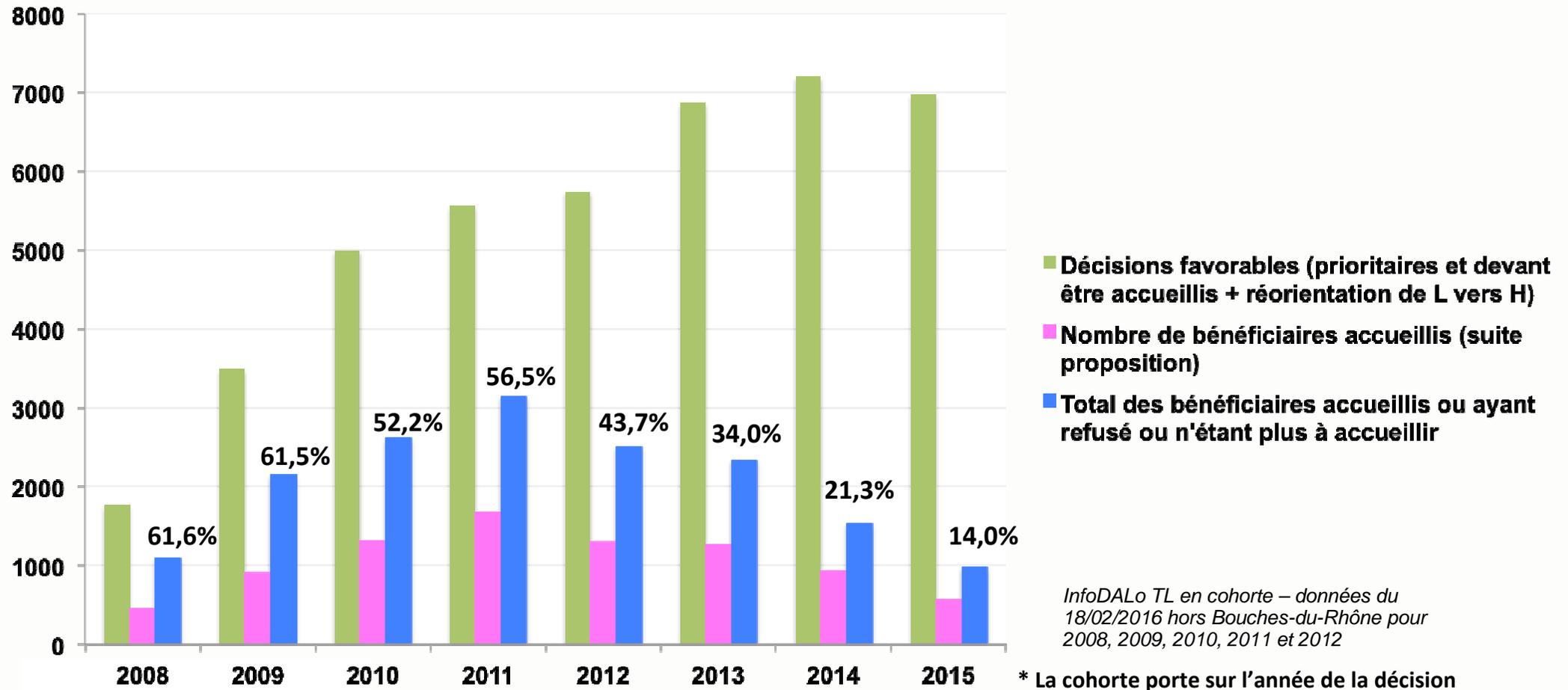
** InfoDALo TL en cohorte – données du 18/02/2016 hors Bouches-du-Rhône pour 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012

Nombre de restant à reloger et % par rapport aux décisions favorables prises entre le 1 janvier 2008 et le 31 décembre 2015



- Départements (hors Bouches-du-Rhône) ayant pris plus de 2 500 décisions favorables entre le 01/10/2008 et le 31/12/2015 et où le % de restant à reloger est le plus élevé :
 - Var : 36,3% sur les 7 258 décisions PU prises
 - Val-de-Marne : 37,4% sur les 13 232 décisions PU prises
 - Seine-St-Denis : 43,5% sur les 19 661 décisions PU prises
 - Paris : 51,1% sur les 41 860 décisions PU prises

Hébergement – Taux d'accueil des ménages ayant obtenu une décision favorable (PUH + REO) (suivi en cohorte*)



- Taux d'accueil = Nombre de bénéficiaires accueillis ou ayant refusé ou n'étant plus à accueillir / Nombre de décisions favorables (PUH + REO)
- Bénéficiaires = Ménages ayant obtenu une décision favorable (PUH + REO)
- Bénéficiaires accueillis suite proposition = ménages ayant obtenu une décision PUH ou REO et accueillis

0 Préambule

1 Suivi de l'effectivité du DALO

- ➔ *Dépôts*
- ➔ *Décisions*
- ➔ *Relogement*

2 Contentieux

3 Synthèse des principales tendances

Les recours gracieux contre les décisions auprès de la commission de médiation

En 2015, 9 222 (contre 7 724 en 2014) recours gracieux ont été déposés, soit 9,3% des décisions prises sur la période

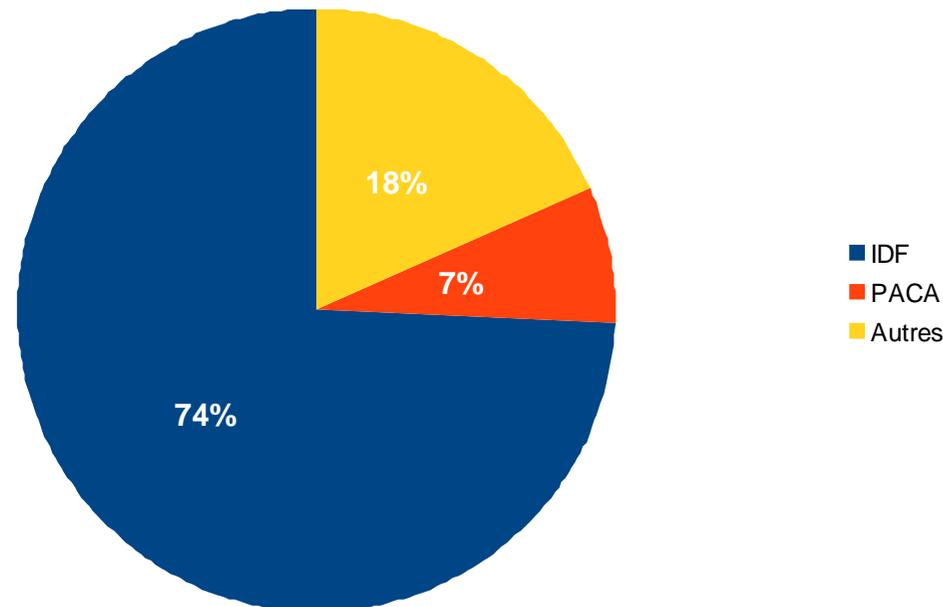
94,8% des recours gracieux portent sur des décisions de rejet Logement et 5,2% sur des décisions de rejet Hébergement

66,1% des recours gracieux sont faits en Ile-de-France (65,6% des recours Logement et 75,8% des recours Hébergement)

InfoDALo TS2 et TS3 – données du 18/02/2016

Les recours pour excès de pouvoir contre les décisions auprès du Tribunal Administratif

3 627 recours contentieux pour excès de pouvoir déposés :

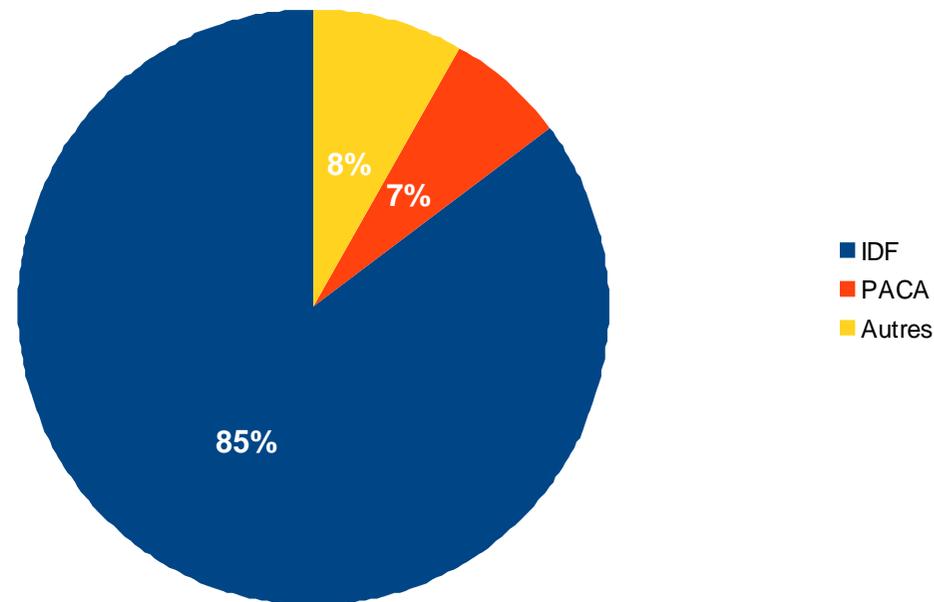


3 168 jugements ont été rendus dont 19% de satisfaction

Statistiques du Conseil d'Etat sur les 12 derniers mois – données arrêtées au 31/12/2015

Les recours spécifiques DALO

7 787 recours spécifiques déposés :

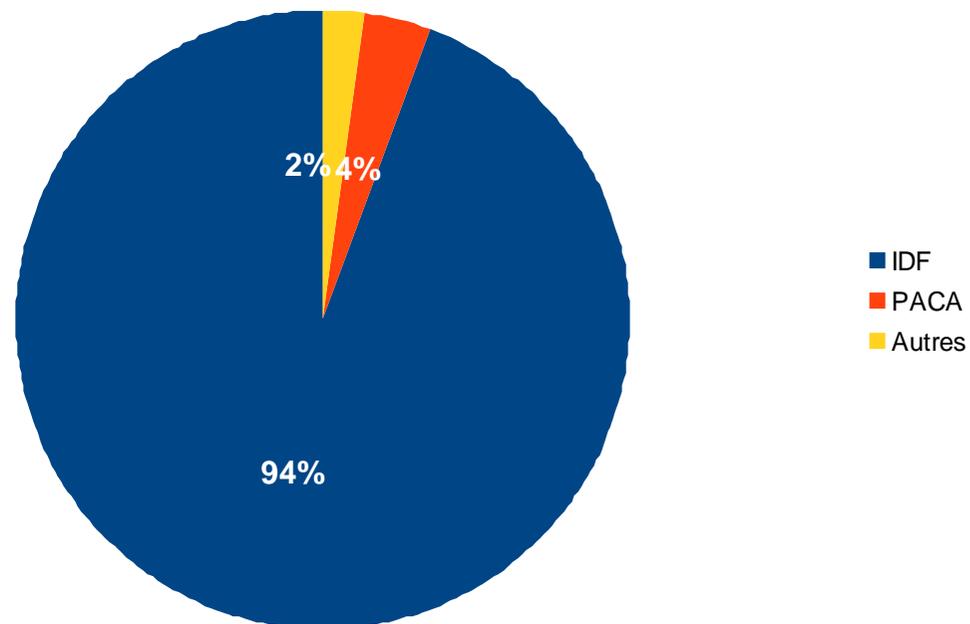


8 178 jugements ont été rendus dont 84% de satisfaction

Statistiques du Conseil d'Etat sur les 12 derniers mois – données arrêtées au 31/12/2015

Les contentieux indemnitaires

1 510 contentieux indemnitaires déposés :



977 jugements ont été rendus dont 85% de satisfaction

Statistiques du Conseil d'Etat sur les 12 derniers mois – données arrêtées au 31/12/2015

0 Préambule

1 Suivi de l'effectivité du DALO

- *Dépôts*
- *Décisions*
- *Relogement*

2 Contentieux

3 Synthèse des principales tendances

CONCLUSION

Le nombre de recours L+H déposés France entière en 2015 est comparable à celui de 2014 : il s'élève à 96 199 (- 0,8%)

Le nombre de décisions prises est supérieur au nombre de recours déposés

18 381 relogements suite offre en 2015 (soit une augmentation de 5,9% par rapport à 2014 (17 365 relogements comptabilisés en 2014 au 17 février 2015))

Le nombre de ménages déclarés « prioritaire et urgent » entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2015, et restant à reloger au 18 février 2016 s'élève à 58 183 (31,4% des ménages déclarés prioritaires)*

*** Données InfoDALo hors Bouches-du-Rhône pour les années 2008 à 2012 inclus**

FIN



MINISTÈRE
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT